

CONDITIONS TARIFAIRES AU 1er JANVIER 2026
de l'eau potable et de l'assainissement

COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER

La relève de votre compteur d'eau

Votre compteur d'eau potable est relevé une fois par an au mois de juin/juillet.

Vos factures

Nous procédons à l'envoi de 2 factures semestrielles de la manière suivante :

- au mois de décembre : une facture d'estimation avec un abonnement semestriel d'avance et une consommation estimée de 50% de la consommation annuelle précédente ;

- au mois de juin/juillet : une facture de relève avec un abonnement semestriel d'avance et une consommation réalisée après la relève annuelle du compteur, déduction faite de l'estimation précédente.

Les tarifs en vigueur au 1er janvier 2026 (en euro) :

	Prix unitaire HT	TVA	Prix TTC
<u>Potabilisation et distribution de l'eau</u>			
Abonnement annuel compteur diamètre 15 mm	64,76 €	5,5%	68,32 €
Abonnement annuel compteur diamètre 20 mm	195,85 €	5,5%	206,62 €
Abonnement annuel compteur diamètre 25 à 30 mm	597,04 €	5,5%	629,88 €
Abonnement annuel compteur diamètre 40 mm	666,97 €	5,5%	703,65 €
Abonnement annuel compteur diamètre 50 à 65 mm	1 872,85 €	5,5%	1 975,86 €
Abonnement annuel compteur diamètre 80 mm	3 963,18 €	5,5%	4 181,15 €
Abonnement annuel compteur diamètre 100 mm	4 239,01 €	5,5%	4 472,16 €
Abonnement annuel compteur diamètre 150 mm et +	4 933,19 €	5,5%	5 204,52 €
Consommation tranche 1 de 0 à 60 m3	1,0492 €	5,5%	1,11 €
Consommation tranche 2 de 61 à 120 m3	1,3490 €	5,5%	1,42 €
Consommation tranche 3 + de 120 m3	1,5975 €	5,5%	1,69 €
<u>Collecte et dépollution des eaux usées</u>			
Consommation	2,6391 €	10%	2,90 €
<u>Organismes publics</u>			
Préservation des ressources en eau	0,07 €	5,5%	0,07 €
Redevance sur la consommation d'eau potable	0,39 €	5,5%	0,41 €
Redevance performance des réseaux d'eau potable	0,04 €	5,5%	0,04 €
Redevance performance des systèmes d'assainissement collectifs	0,03 €	10%	0,03 €

Prix TTC (abonnement compteur DN 15 mm et volume facturé)

Pour une consommation de 120 m3 (référentiel INSEE) : 634,12 € TTC

Prix au M3 : 5,28 € TTC

Au litre : 0,00528 € TTC

Tarifs annexes au 01/01/2026
(Service de l'eau potable)

Objet du tarif	Tarifs HT en euros	TAUX TVA	Tarifs TTC en euros
JAUGEAGE OU ETALONNAGE D'UN COMPTEUR à la demande de l'abonné lorsque le comptage est exact			
- pour un diamètre nominal inférieur à 20 mm	673,03 €	10%	740,33 €
- pour un diamètre nominal inférieur de 20 mm à 40 mm.	1 059,38 €	10%	1 165,32 €
- pour un diamètre nominal inférieur de 50 mm à 80 mm.	1 171,57 €	10%	1 288,73 €
- pour un diamètre nominal inférieur de 100 mm à 150 mm.	1 271,26 €	10%	1 398,39 €
ABSENCE DE L'ABONNÉ A UN RENDEZ-VOUS POUR LE RELEVÉ DE SON COMPTEUR après deux relevés sans accès direct du personnel de la régie au compteur	74,06 €	10%	81,47 €
FRAIS DE RELANCE	18,52 €	0%	18,52 €
FERMETURE OU OUVERTURE D'UN BRANCHEMENT A LA DEMANDE DE L'ABONNÉ	74,06 €	10%	81,47 €
FRAIS D'ACCÈS AU SERVICE	74,06 €	10%	81,47 €
ANALYSE BACTÉRIOLOGIQUE DE L'EAU POTABLE Ce prix comprend le prélèvement de l'échantillon et l'analyse d'un échantillon : 6 paramètres bactériologiques, turbidité, PH - L'unité :	154,71 €	10%	170,18 €
ARTICLE 12 DU REGLEMENT DE SERVICE - Frais de contrôle des installations intérieures de distribution d'eau potable et des ouvrages de prélèvement, puits et forages (forfait)	145,45 €	10%	160,00 €
ARTICLE 15 DU REGLEMENT DE SERVICE Remplacement du compteur aux frais des abonnés, hors remplacement à la fin de leur durée de fonctionnement normale ou lorsqu'une anomalie de fonctionnement est détectée à la suite d'une vérification ou d'un arrêt du compteur.			Application du tarif n° 30 "Travaux et prestations spécifiques"
ARTICLE 34 DU REGLEMENT DE SERVICE - Frais / pénalités pour non respect des prescriptions du règlement de service.			
- Prise d'eau frauduleuse	1 565,69 €	10%	1 722,26 €
- Utilisation d'appareils interdits	1 565,69 €	10%	1 722,26 €
- Manœuvre de robinets vannes sur le réseau non autorisée	1 565,69 €	10%	1 722,26 €
- Retour d'eau dans le réseau public	1 565,69 €	10%	1 722,26 €